

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 : : : six mois, 14 : :
 : : : un an, 25 : :
 Pour les autres villes, s'adresser au bureau de la poste.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuveur, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX. 19 MAI 1868.

CORPS LÉGISLATIF

(Compte-rendu analytique.)

Séance du mercredi 13 mai 1868.

Suite — voir le Journal de Roubaix du 17 Mai

M. Thiers continuant :

Hier, on vous exposait, en remontant à des époques éloignées de nous, les misères des ouvriers. Je me suis écrié que ce n'était pas la question. Il n'y a, en effet, personne parmi nous qui soit insensible aux misères des ouvriers, il n'y a personne qui ne veuille, si cela était possible, les faire cesser tout à coup. (Très-bien ! très-bien !) C'est le pain des ouvriers que nous défendons aujourd'hui. La conséquence de votre doctrine poussée à l'excès serait de le compromettre.

Il se passe un fait honorable pour notre industrie et nous devons le signaler. Dans les pays voisins, les prix de tous les produits industriels ayant baissé, on a réduit le salaire des ouvriers. Peut-on citer un seul industriel français qui ait eu recours à ce moyen ? Aucun. Je connais des industriels qui ont bravement compromis leur fortune pour ne pas renvoyer leurs ouvriers. Mais la bonne volonté a un terme, la fortune même. Il faudra donc réduire le travail et alors qu'arrivera-t-il ? C'est que les ouvriers eux-mêmes, comprenant les difficultés de la situation, offriront leur travail à meilleur marché. Voilà les salaires abaissés. Poussez la théorie à bout : où tomberont-ils ?

Ne venez donc pas parler de l'intérêt que nous portez aux ouvriers. Cet intérêt, je ne le nie pas, mais je montre la conséquence extrême de votre théorie : la misère de l'ouvrier. (Mouvements divers.)

L'objet de tout système économique, c'est de procurer à un peuple la plus grande somme de travail possible. Les nations barbares ne s'en occupent pas, mais le soin des nations éclairées est d'augmenter toujours la somme du travail. L'imitation, l'émulation les aiment toutes, et c'est là le sentiment qui a créé la civilisation.

Les nations ont d'autant plus besoin de travailler qu'elles ont toutes absolument besoin du travail pour vivre. Un particulier riche peut, à la rigueur, se reposer. Les nations ne le peuvent pas. Toutes doivent gagner le pain de chaque jour. Entre la plus riche et la plus pauvre, il n'y a que la différence qui existe entre l'industriel qui, grâce à ses efforts heureux, fait ses affaires, comme on dit avec aisance, et celui qui, au contraire, est obligé à de pénibles efforts.

Le travail est donc le premier besoin des peuples, et par conséquent, c'est à leur en procurer le plus possible que doit tendre tout système économique. Le travail d'ailleurs n'est-il pas la loi de l'humanité, la source de sa puissance, de sa dignité, de sa moralité ? (Très-bien ! très-bien !)

Lorsque des jeunes gens viennent demander des conseils à mon expérience, je leur réponds : Travaillez ! si vous êtes ambitieux, vous réussirez, dans la mesure de vos forces. Travaillez, le travail vous rendra le plaisir plus sensible et le douleur moins amère. Le travail est le plus grand bienfait que Dieu ait accordé à l'homme. (Vive approbation.) C'est donc le plus grand but à assigner aux nations comme aux individus.

Arrivons au côté pratique. Que faut-il faire pour encourager le travail ? A tout travail il faut un acheteur. Lorsque les marchands prodigent, souvent avec trop de profusion, l'or et le marbre aux devantures de leurs boutiques, que cherchent-ils ? Des acheteurs. Que demandent-ils par les annonces qu'ils font insérer dans les journaux ? Des acheteurs. Que cherchaient-ils, par des moyens moins pacifiques, lorsque les Tourville et les Duquesne livraient ces sanglants combats à cet autre héros qu'on appelait Ruyter ? Ils lui disputaient des acheteurs.

Eh bien, et c'est là le cœur de la question, que font les nations pour avoir des acheteurs ? Dans les temps barbares, on employait des moyens barbares. Plus tard on y a substitué les prohibitions, souvent barbares elles-mêmes, par exemple, celles

qui défendaient jadis en Angleterre, sous des peines terribles, l'exportation des machines. Mais on a marché, et depuis trente ans on en est arrivé à abandonner les prohibitions : on se borne à établir des tarifs, des droits qui ont pour objet d'assurer la préférence sur le marché national aux produits nationaux. Est-ce donc là une de ces mesures exorbitantes que l'on puisse comparer à la muraille de la Chine ? Non ; il est parfaitement permis, parfaitement légitime d'assurer la protection au produit national contre le produit étranger. Toute la question est là : Réserver au travail national le marché national. (Très-bien ! très-bien ! sur plusieurs bancs.)

A ceci, les modernes théoriciens ont fait cette objection : Mais par votre protection, vous renchérissez le produit à l'intérieur et à l'étranger, et vous créez un monopole pour le produit français.

Le produit renchérit, c'est vrai ; mais quand vous rappelez 2 milliards d'impôts, ne faites-vous donc pas rencherir le produit national ?

Et ne vaut-il pas mieux, puisqu'il faut frapper l'un des deux, frapper le produit étranger plutôt que le produit français ? D'ailleurs, j'ajoute que si vous faites rencherir le produit national, ce n'est que pour un temps, vous préparez pour l'avenir l'abaissement des prix de ce produit pour tout le monde. L'histoire de la filature du coton en offre un frappant exemple.

En créant des produits chez soi, on crée d'abord la concurrence nationale, c'est-à-dire le bon marché à l'intérieur ; puis la concurrence à l'étranger, c'est-à-dire le bon marché pour tout le monde.

Créer du travail chez soi, c'est donc faire la chose la plus prudente et la plus sage ; et si le prix de toutes choses est descendu si bas, c'est que chaque nation a voulu se créer du travail chez elle, sous la protection des tarifs.

Mais, dira-t-on, le but une fois atteint, il faudrait s'arrêter, la France n'a plus besoin de protection ; et l'on rappelle les merveilles de l'Exposition universelle, où notre supériorité a été reconnue.

J'ai étudié, moi aussi, cette Exposition, et au milieu des tristesses politiques, j'ai éprouvé une grande joie patriotique en voyant notre nation surpasser toutes les autres par l'habileté de son travail.

Mais de cette supériorité presque incontestée, il ne faut pas conclure, comme on l'a fait, que nous pouvons braver toute rivalité, que nous n'avons plus besoin de protection. Oui, sans doute, la France est la plus habile, et cependant elle ne peut rivaliser avec les concurrents. Pourquoi ? Parce qu'elle n'est supérieure que dans les produits supérieurs.

Pour l'industrie textile, ces magnifiques toiles peintes de Mulhouse, que les classes riches se disputent, n'ont pas de rivales. Mais les produits moyens, si nous ne les faisons pas inférieurs, nous les faisons plus chèrement. Là est notre infériorité. De même pour les draps et lainages.

Nos tissus de soie de Lyon à 60 ou 80 fr. le mètre, ne souffrent aucune comparaison ; mais pour les unis, Zurich et Eberfeld peuvent nous faire concurrence ; ils ne font pas mieux, ils font à meilleur marché.

De même dans toutes nos industries : supérieurs dans les produits supérieurs, nous faisons plus chèrement les produits inférieurs et moyens. En ne tenant pas compte de ce fait, on a méconnu notre génie national : la supériorité du goût, la supériorité dans le beau !

De même encore pour les fers : nos fers fins rivalisent avec ceux de Suède ; mais nos gros fers de charpente ne peuvent pas soutenir la concurrence anglaise.

Le même fait se reproduit encore pour nos productions agricoles. S'agit-il de bleds supérieurs ? nos meuniers, qui sont bons juges, s'approvisionnent de bleds français. Mais les bords du Volga, du Danube, du Dnieper peuvent faire à dix francs des bleds inférieurs que nous ne pouvons faire qu'à 18. Si donc les économistes ont raison, si leur principe est juste, il nous faudrait renoncer aux 4 cinquièmes de notre production, c'est-à-dire à tous les produits de qualité inférieure. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Pourquoi ne pouvons nous pas rivaliser

de bon marché avec l'étranger ?

Nos industriels, quand on leur donnait les avertissements dont a parlé hier M. Chevalier, répondaient : Qu'on nous donne les conditions de l'Angleterre, et nous produirons alors à bon marché comme l'Angleterre. Je leur disais alors : Prenez garde, il y a là un piège ; un jour ou l'autre on vous prendra au mot : on vous promettra les conditions de l'Angleterre, mais on ne vous les donnera pas.

C'est ce qui est arrivé, et les défenseurs du traité de commerce sont placés dans ce dilemme : ou bien ils nous ont trompés, ou bien ils se sont trompés eux-mêmes en promettant ce qu'ils ne pouvaient donner. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Quelles sont donc les causes de la supériorité de l'Angleterre ?

On a parlé de l'abondance des capitaux. C'est une raison qui ne me paraît pas concluante. Les capitaux français sont abondants : la preuve, c'est ce phénomène inouï des 1,200 millions déposés à la Banque.

Jamais pareils trésors n'ont été réunis. Quand les souverains de l'Asie rassemblaient à Samarkande les trésors de la moitié du monde, quand Sally essayait dans les caves de la Bastille ces merveilles épargnées dont on a tant parlé, quand Frédéric, à Postdam, préparait la réserve destinée à servir son ambition, tout cela n'était que misère à côté de notre richesse ; et ce phénomène inouï qui eût été jadis un prodige de prévoyance, est un prodige d'imprévoyance aujourd'hui. Donc, le capital ne nous manque pas, il est seulement plus disséminé qu'en Angleterre ; enfin, la France, qui solde un budget de 2 milliards 200 millions, prouve assez sa richesse.

Les voies de communication ? Oui, elles sont chez nous inférieures à celles de l'Angleterre. On a pourtant fait ce qu'on a pu ; on l'a fait trop précipitamment pour le faire bien. Mais il y a les difficultés locales. On ne fera jamais que la France soit une île, jamais notre canalisation ne sera égale à celle des anglais et ne fera une pareille concurrence aux chemins de fer. Quand donc on nous promet les conditions de l'Angleterre, on nous promet ce qu'on ne peut pas leur.

Mais ces causes-là ne sont pas encore les vraies causes de la supériorité anglaise, en ce qui concerne le bon marché. Les causes vraies, on ne les a pas vues, on n'a pas voulu les voir, soit par amour-propre, soit par négligence. La principale cause du bon marché anglais, c'est que celui qui fait le plus, fait non pas le mieux, mais à meilleur marché. Cela est vrai pour toutes les industries. La filature qui compte 40,000 broches, produit à meilleur marché que celle qui n'en a que 10,000. Le puits de mine d'où l'on extrait 500,000 tonnes de houille produit à meilleur marché que celui d'où il n'en sort que 100,000.

De même pour la manne, et c'est pour avoir méconnu cette vérité qu'on a fait l'an dernier une loi dépourable. Ce n'est pas le règlement de Colbert, ce n'est pas l'inscription maritime qui a fait l'infériorité de notre marine. Celui qui fait la supériorité de l'Angleterre, c'est que les vaisseaux anglais voyagent à pleine charge tandis que les nôtres ne sont chargés qu'à moitié.

Voici donc la vérité : Oh, nous sommes fort habiles, et je puis le dire sans être accusé de chauvinisme exagéré, nous sommes même plus habiles que nos concurrents ; mais nous fabriquons moins, et par conséquent nous ne pouvons pas vendre à aussi bon marché.

Je puis le dire sans qu'on m'accuse, je l'espère, de vouloir amoindrir mon pays : la raison de cette situation c'est que, si nous avons été vainqueurs à Austerlitz, nous avons été battus à Trafalgar, et que nous avons perdu une consommation de 200 millions dans les colonies. (Très-bien ! très-bien !) On aura beau quiller dans les entrailles de la question, c'est là qu'il faut aller chercher la vérité.

Notre infériorité provient donc de ce fait que nous fabriquons moins que nos rivaux ; et comme raison accessoire, on peut ajouter que, dans certains pays voisins, la Suisse par exemple, l'Allemagne, la main-d'œuvre est à meilleur marché. Eh bien, nous avons nous-mêmes aggravé

cette infériorité de situation par les traités que nous avons signés. Nous avons par là donné l'exemple du libre-échange que l'Angleterre espérait, qu'elle attendait impatientement. Assurément je ne suis pas l'ennemi de l'Angleterre ; j'honore au contraire cette grande nation.

Mais, comme je le disais l'année dernière, mon pays ne doit pas être seulement un honnête homme, il doit être de plus un bon père de famille. Or le premier devoir d'un bon père de famille, c'est de s'occuper d'abord de l'intérêt de ses enfants. Eh bien, qu'a fait la France ? Elle a donné l'exemple du libre-échange. L'Europe entière a d'abord voulu nous suivre dans cette voie ; mais s'apercevant à quelles dépenses elle était exposée, elle s'est arrêtée. La libérale Amérique n'y est jamais entrée.

Dans les discussions politiques on nous a donné à entendre quelquefois que la France n'était pas digne de la liberté. Ceux qui disent cela proclament l'infériorité morale de leur pays. (Très-bien ! très-bien ! sur les bancs de l'opposition.)

Quant à moi, je ne proclamerai pas plus son infériorité matérielle que son infériorité morale, je dis seulement que nous avons moins de consommateurs que les Anglais. La différence doit être compensée par des tarifs, par des tarifs calculés modérément.

Voilà pour quelle raison la France a toujours eu le sentiment profond qu'elle avait besoin d'être protégée dans son système économique. Voilà pourquoi elle a, de tout temps, été protectionniste. Et lorsque le Prince qui nous gouverne était dans une situation bien différente, lorsqu'il écrivait ces livres qui sont dans les mains de tous les hommes éclairés, il déclarait que si en France les partisans de la liberté commerciale mettaient en pratique leurs funestes théories, la France perdrait 2 milliards, que 2 millions d'ouvriers se trouveraient sans travail, et que les matières premières feraient défaut.

Voilà, quel était le sentiment du Prince, et c'était aussi le sentiment de ses ministres, car je me rappelle que dans l'Assemblée constituante, quand j'ai discuté cette question, c'est à une immense majorité que l'ancien système a été maintenu, et les ministres ont tous voté avec moi. (Mouvements divers.)

Tout le monde, alors, était donc protectionniste. Cela se passait en décembre 1850, et M. Gobden, qui se trouvait alors à Paris, se plaignait, je m'en souviens, de ce qu'avec un Gouvernement plein de préjugés il n'y avait rien à faire.

J'oserais dire que M. Rouher, lui-même, était alors protectionniste.

M. le ministre d'Etat. J'ai l'honneur de déclarer au Corps législatif que j'ai voté avec M. Thiers à l'Assemblée législative et non à l'Assemblée constituante, et que j'aurais considéré comme une grande imprudence d'agir autrement à une époque où il n'y avait aucune stabilité. — Approbation sur d'autres bancs.)

M. Emile Ollivier. Les affaires étaient alors meilleures qu'aujourd'hui.

M. Thiers. Je suis charmé d'avoir amené M. le ministre à expliquer son changement d'opinion d'une façon qui a paru si satisfaisante à la Chambre. (Rires à la gauche de l'orateur.) Oui, c'est en quelques jours à peine que ce changement d'opinion s'est produit, et je pourrais en donner une preuve écrite à M. Rouher lui-même.

Sans avoir consulté personne, sans avoir fait cette enquête à laquelle on a procédé depuis pour l'application des tarifs, en quelques heures, on a décidé du sort de notre régime économique, et sur-le-champ tout a été changé. L'effet a été subit pour quelques industries, il a été différé pour d'autres. J'y reviendrai. Je vais maintenant vous montrer quels ont été les premiers effets du libre-échange.

Dans les premiers temps, trois industries surtout se trouvèrent fortement atteintes : l'agriculture, la marine marchande et la métallurgie. Nos produits agricoles étaient jusqu'alors protégés par un système de tarifs savamment combinés, qui s'appelaient l'échelle mobile ; tout à coup on l'a supprimée, on a aboli tous les tarifs.

S. Exc. M. de Forcade de la Roquette, ministre du commerce. Il n'est pas question de l'agriculture dans le traité ; ce n'est pas le traité qui a aboli l'échelle mobile,

c'est une loi votée par la Chambre en 1863, M. Pouyer-Quertier. Mais cette loi était la conséquence du traité.

M. Thiers. Sans doute tout n'était pas dans le traité avec l'Angleterre, mais ce traité en a appelé d'autres avec la Prusse, avec la Belgique ; on a changé tout notre système et la loi de 1863 a été une des conséquences nécessaires, inévitables de ce grand changement.

On a mis l'agriculture à découvert ; on a mis notre marché national en communication avec le marché universel, en enlevant toutes les barrières. Les prix se sont trouvés très-abaissés. On nous disait que c'était seulement un effet de l'abondance. L'abondance n'était qu'un chimérique, et je le démontrerais dans le temps. La situation n'était donc pas l'effet de l'abondance, c'était le résultat de la mise en communication de notre marché avec le marché universel.

M. le baron de Benoist. Je demande la parole.

M. Thiers. On nous disait donc qu'à la première occasion les prix remonteraient ; puis on conseillait à l'agriculture de lutter vigoureusement, de faire des progrès, — car c'est le propre de ce système de commander le progrès, comme autrefois la Convention commandait la victoire. On disait à l'agriculture de recourir aux institutions de crédit. On ajoutait : Nous ne reverrons plus jamais les hauts prix ! Ainsi parlez-vous à l'agriculture. Vous ne l'avez pas convaincue ; mais vous étiez tout-puissants, l'agriculture s'est soumise.

Quant à notre marine, vous connaissez sa situation. De quoi manque-t-elle ? Ce n'est pas de liberté, ainsi que le prétendait hier mon honorable collègue, qui a été rapporteur d'une loi sur la marine que je trouve funeste : ce qui lui manque, c'est le fret.

Voix diverses. C'est vrai ! c'est très-vrai ! M. Thiers. Nous donnons à l'étranger pour un milliard de tissus admirables, mais ce sont les bateaux de l'étranger qui les transportent, parce que les matières premières nous manquent pour le retour depuis l'assimilation des pavillons. Ce sont des bâtiments anglais qui nous apportent les charbons, et des bâtiments américains le coton.

C'est là le fait dominant de la situation, j'en appelle à tout le monde, j'en appelle surtout à l'honorable amiral qui siège dans les conseils du Gouvernement et à la présence duquel nous applaudissons parce que nous connaissons ses mérites. Qu'a-t-on fait pour conjurer ces douloureux résultats ? On avait établi des surtaxes d'entrepôt, dont l'objet était d'obliger toutes les marines, la nôtre comme celle des autres pays, à aller chercher les objets au lieu d'origine, en même temps que ces surtaxes continuaient un avantage au profit du pavillon national.

Eh bien, on a aboli ou presque aboli ces surtaxes d'entrepôt. L'année dernière, on en avait même proposé l'abolition complète. La commission a trouvé cela très-peu sage, elle s'y est refusée. On a donc seulement abaissé les surtaxes d'entrepôts, tout en leur laissant, dans le traité anglais, une certaine élévation. Mais quand on a traité avec la Belgique, on n'a pas songé à se garantir des entrepôts d'Anvers qui en effet n'étaient pas à craindre, et on a oublié ce qu'on aurait pu oublier, au lieu de se trouver six personnes, on avait été trois cents, comme nous sommes ici, pour discuter de si graves sujets ; on a oublié qu'un article du traité avec l'Angleterre accordait à cette dernière puissance tous les avantages qui seraient concédés à d'autres Etats dans nos stipulations commerciales.

L'Angleterre s'est trouvée ainsi profiter des stipulations faites en faveur de la Belgique, et la plus grande partie de ce que nous consommons nous vient maintenant par l'entremise des entrepôts anglais ! Voilà la situation de notre marine marchande, je devais le constater. A cela on nous répond que la faute en est à la marine, à son esprit routinier, aux règlements de Colbert.

Ces règlements de Colbert, messieurs, j'ai déjà eu occasion de vous montrer combien ils étaient humains, combien étaient peu considérables les frais qui en résultaient pour la marine.

C'est en disant à la marine que l'on allégeait les règlements de Colbert, qu'on